

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

02/007 du 25/01/1982
DECRET N° /MTPS.DGCTED.DFP/2103-3

Portant reclassement et nomination de Ma-
dame MONGO Antoinette, Institutrice de 2^e
échelon.-

-----ooOoo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant la réglementation
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de 7^{me} catégories A I ;
(/u le décret n° 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165
du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des advancements des
Agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 5320/MEN-DPAA-SP du 30 Août 1981 portant pro-
motion des Instituteurs et Institutrices des cadres des Services Sociaux
(Enseignement) au titre de l'année 1978 ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 7 Novembre 1981 ;

D.B.

D.C.1

DECRETE :

.../...

0.1

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 67/304 MT-DGT et 81/707/SGG des 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Madame MONGO Antoinette, Institutrice de 2° échelon indice 640 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) en service à l'INRAP, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education session 1981 délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1.10.81, date de la rentrée scolaire 1981 - 1982, et de la solde à compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 Janvier 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MEN.....2
- DPAA.....2
- INRAP.....2
- INTERESSEE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2